



**DEC 3**

Réf N° DEC3/XIII/22/150

Affaire suivie par : Jean-Yves Ragil

Tél : 04 76 74 72 34

Mél : jean-yves.ragil@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

## **ARRETE**

**N° DEC3/XIII/22/150 du 23 mai 2022**

**Annule et remplace N° DEC3/XIII/22/60 du 17 mars 2022**

**Concernant la composition du jury du concours interne pour le recrutement des adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de la session 2022, pour l'académie de Grenoble**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégations de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, modifié par l'arrêté du 24 octobre 2005 ;
- Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;
- Vu l'arrêté du 3 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

**Article 1** : Le jury chargé d'examiner les candidats au concours pour le recrutement interne des adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe, est composé, pour la session 2022, ainsi qu'il suit :

Mme.	CHAILLAN Isabelle	DSDEN 07 – Privas - Secrétaire générale	Présidente de jury
M.	CLOS-ARCEDUC Jean-François	Lycée Les Catalins – Montélimar AAE	Vice-Président
Mme	ALMERAS Anne	UGA – Grenoble APAE	Membre du Jury
Mme	ARNAUD Delphine	IEPG – Grenoble AAE	Membre de jury
Mme	AYAN-GIANESELO	IEN – Montélimar SAENES CE	Membre du jury
Mme	BIARD Caroline	UGA – Grenoble IGE HC	Membre de jury
M.	BRIEU Férédic	Collège Jongkind – La Côte Saint André Personnel de Direction	Membre de jury
Mme	CARVELLI Pauline	Collège-Lycée Camille Vernet – Valence SAENES CE	Membre de jury
M.	CHALENDARD Olivier	UGA – Valence APAE	Membre de jury de réserve
Mme	DIMIER-CHAMBET Karine	RECTORAT - Grenoble APAE	Membre de jury
M.	GARCIA-MICHOT Jean-François	DSDEN 26 - Valence	Membre de jury de réserve
Mme	GOMES-Y-CARA Emilie	RECTORAT – Grenoble AAE	Membre de jury de réserve

M.	HALUS Yvan	EREA-LEA Le Mirantin – Albertville Personnel de direction	Membre de jury
M.	KAIM Samuel	Collège Gérard Philippe – Fontaine AAE	Membre de jury
Mme	LAFFONT Sophie	Lycée Armorin – Crest Personnel de direction	Membre de jury
M.	MONNEY Laurent	Collège Joseph Durand- Montpezat Personnel de direction	Membre de jury
Mme	PEQUIGNOT Anaïs	DSDEN 26 – Valence SAENES CE	Membre de jury
Mme	REVERDY Célia	USMB – Le Bourget du Lac SAENES CE	Membre de jury
Mme	ROQUE Frédérique	DSDEN 26 – Valence SAENES CS	Membre de jury de réserve
M.	VERNET Lionel	Lycée Charles Pravaz – Pont de beauvoisin – Personnel de direction	Membre de jury
Mme	ZAETTA Audrey	RECTORAT – Grenoble AAE	Membre jury

**Article 2 :** Le jury des épreuves d’admissibilité se réunira au Rectorat de Grenoble le jeudi 12 mai 2022.

**Article 3 :** Le jury des épreuves d’admission se réunira au Tremble de Gières le vendredi 10 juin 2022.

**Article 4 :** La secrétaire générale de l’académie de Grenoble est chargée de l’exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe,



Céline HAGOPIAN